

# Bulletin d'information



Madame Chantal COURCOT,  
Maire de NOINTOT

et l'ensemble du conseil  
municipal

vous adressent leurs  
meilleurs vœux pour la  
nouvelle année



Bulletin d'information  
Numéro 126  
Janvier 2022  
[www.nointot.fr](http://www.nointot.fr)

## 2 Dans notre commune



### Un nouveau commerçant le jeudi matin à Nointot

Le marché de Nointot accueille désormais Maud CLAES, de la Ferme de la Mare Cavelière à Saint Aubin Routot. Elle vous propose de la viande de porc et de la charcuterie.

Les produits à la vente sont issus de sa production. Trois charcutiers transforment les produits directement à la ferme.

Les porcs sont élevés sur paille et nourris sans OGM.

Elle propose également une production de produits laitiers BIO et de poulets élevés en plein air et nourris sans OGM.

Plus de renseignements sur le site : [www.lamarecaveliere.fr](http://www.lamarecaveliere.fr)

### Permanence de vos élus :

Madame le Maire et ses adjoints accueillent, **sur rendez-vous**, les administrés qui souhaitent les rencontrer. Il convient de prendre rendez-vous en appelant le secrétariat de Mairie (coordonnées ci-après).

Madame Chantal COURCOT, Maire, le vendredi de 17H00 à 19H00 et le samedi de 9H00 à 11H00

Monsieur Manuel HERRERO, 1<sup>er</sup> adjoint, le mardi de 17H00 à 19H00

Monsieur Bernard BLONDEL, 2<sup>ème</sup> adjoint, le jeudi de 17H00 à 19H00

MAIRIE DE NOINTOT – 76210 NOINTOT - Tél. : 02 35 31 83 19 - mail : [secretariat@nointot.fr](mailto:secretariat@nointot.fr)

Secrétaire de mairie : Cécilia BEAUDOIN

Agent d'accueil : Céline LAINE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 h 30 - 11 h 00	8 h 30 - 12 h 00	8 h 30 - 12 h 00	8 h 30 - 11 h 00	8 h 30 - 11 h 00
14 h 00 - 19 h 00	Fermé	Fermé	14 h 00 - 19 h 00	14 h 00 - 17 h 30

## Sommaire

### Dans notre commune

Édito du Maire	pages 3 et 4
Pose citernes - Entretien église	page 5
Construction atelier municipal	
Illuminations - Repas des aînés	page 6
Dernière minute : un poissonnier au marché de Nointot	
Départ à la retraite de Martine PAUMELLE	page 7
Remise des médailles	
Places de piscine pour les ados	page 8
Noël des enfants - Colis de Noël des aînés	
État civil	page 9

### Info intercommunale

Atlas de la Biodiversité	pages 10 et 11
Permis de construire en ligne	pages 12 et 13

### Du côté des associations

Activité détente	page 14
Activité Détente (suite) - CLN	page 15
Nointot Judo	page 16
BMX - Polo vélo	page 17
AFM Téléthon	page 18

### Détente / Expression

Poème de Bénédicte MEURICE	page 19
----------------------------	---------

### Info intercommunale

PLUI Intercommunal	page 20
--------------------	---------

## Édito

Chères Nointotaises, Chers Nointotais,

Au terme d'une année marquée par la crise sanitaire, nous mesurons de nouveau à quel point le cours naturel de nos vies professionnelles et familiales a été perturbé. L'accélération soudaine de l'épidémie appelle de nouveau à la plus grande vigilance. Vous le savez, le centre de Vaccination s'est installé à Port-Jérôme-sur-Seine depuis septembre 2021. Il continue d'être renforcé par de nombreux bénévoles pour faire face à la demande grandissante liée à l'administration d'une troisième dose vaccinale, passage obligé pour l'obtention du pass-sanitaire et aussi la vaccination des enfants de 5 à 11 ans. Le respect des gestes barrières doit toujours être appliqué.

Une collaboration avec l'équipe enseignante a permis d'apporter des solutions appropriées et adaptées aux exigences des différents protocoles sanitaires émis par le Gouvernement pour garantir la sécurité et surtout la santé des élèves, des enseignants et du personnel communal qui est affecté au quotidien. Merci pour leur professionnalisme et leur réactivité. L'école de NOINTOT accueille 202 élèves dont 52 élèves de Raffetot.

Il a fallu s'adapter pour maintenir une veille municipale afin de répondre aux besoins de soutien, d'aide et d'accompagnement des personnes isolées, vulnérables. Je remercie les personnes qui ont félicité la Mairie pour l'aide apportée aux prises de rendez-vous de vaccination.

Au nom de l'équipe municipale, je tiens à remercier, vous toutes et tous, le personnel communal, les associations, les enseignants, les artisans et les bénévoles qui donnent de leur temps pour le bien vivre ensemble à NOINTOT.

Fin Juin 2021, Madame SOUZEAU Cathy 2ème adjointe m'a fait part de sa démission d'élue pour un déménagement vers une autre région. Un grand merci pour toutes les actions menées telles que le CCAS, les activités pour enfants et seniors, le maintien du bureau de Poste, le recensement des concessions du cimetière et bien d'autres actions communales.

Les membres du CCAS et du conseil municipal ont été très bien accueillis lors de la distribution de la galette des rois et du colis de Noël en 2021. Le CCAS a gâté également les enfants de 3 à 11 ans avec un spectacle de Noël. Les adolescents de 12 à 17 ans inscrits auprès du CCAS ont reçu 2 places d'entrée utilisables sur l'ensemble des piscines de Caux Seine Agglo.

Le repas des anciens était tant attendu par nos aînés, c'était un moment de retrouvailles, un vrai bonheur pour chacun d'entre nous. Les cœurs étaient remplis de chaleur.

Encore cette année, la vie associative a été impactée par la COVID-19. Des manifestations ont eu lieu dans le village avec un protocole sanitaire adapté. Dommage que la fête du sport n'a pas attiré de visiteurs pour relancer de nouvelles inscriptions dans les associatives sportives communales.

Lors de la rentrée scolaire de Septembre dernier, nous avons accueilli et souhaité la bienvenue à Madame Magali BUNIAS, nouvelle enseignante dans la classe Petite et Moyenne Section des Maternelles en remplacement de Madame Catherine DEVEAUX.

Les membres du conseil municipal remercient chaleureusement M. CHAPELLE pour la réparation du barbecue et M. TASSERIE pour l'installation d'un défibrillateur rue Neuve. Merci aux personnes nous indiquant les incivilités sur les bâtiments publics, sur la voie publique. Ces actions montrent l'intérêt des administrés à la vie collective de leur village.

La fibre optique est arrivée dans certains hameaux de notre village, j'espère qu'en 2022 toute la population Nointotaise sera connectée.

Depuis Septembre 2021, le marché de Nointot accueille une charcuterie ambulante de la Ferme de la Mare Cavelière de Saint-Aubin Routot. Les produits proposés sont qualitatifs et issus de la production de la Ferme.

2021 une année riche en travaux malgré le contexte que nous connaissons tous :

- École : remise aux normes électriques des compteurs, alarmes et blocs de secours, de l'éclairage Leds dans les classes maternelles, dortoir et cantine,
- Cantine : remplacement du lave-vaisselle et divers équipements
- Salle polyvalente : Achat de chaises et le renouvellement de toute la vaisselle,
- Atelier : Achats de matériels techniques,
- Route de Mirville : Enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques, .../...

## 4 Dans notre commune

- Aménagement des espaces verts,
- Construction de l'atelier municipal : lancement de la phase préparative de la construction
- Vidéoprotection au carrefour de l'église ?
- Travaux d'installation de 4 poteaux d'incendie et de 2 cuves enterrées, avec la mise en place d'un compteur d'eau pour chaque cuve.

Lors de la tempête AURORE dans la nuit du 20 au 21 Octobre 2021, la commune a subi de nombreux dégâts sur les routes et sur l'église. Une dépense imprévue de 7 000 €.

Comme chaque année, je remercie la Communauté d'Agglomération de Caux Seine, le Département et l'Etat pour l'aide financière apportée pour les dépenses d'investissement de la commune. C'est un vrai soutien pour la collectivité.

Pour 2022, quelques projets se profilent tels que :

- Construction atelier municipal,
- Achat camion benne en remplacement du précédent qui a bien rendu bien des services pendant 21 ans,
- Nouveau portail à l'école en remplacement de celui en bois,
- Equipement d'un tableau numérique pour l'école,
- Alarme anti-intrusion à l'école dans le cadre du PPMS,
- Pose de 3 portes anti-paniques à l'école et 2 portes anti-paniques à la salle polyvalente en remplacement de celles existantes.
- Logement Palfray : travaux de rénovation et réhabilitation thermique,
- Mise en place d'une application PANNEAU POCKET pour la commune.
- Réflexion sur l'habitation au 9 rue de l'école. Au vu de l'augmentation des effectifs à l'école, les élus ont envisagé de faire la garderie à cet endroit. L'architecte nous fera une esquisse de projet.
- Cimetière : travaux de reprise de 7 concessions,
- PLUI : Ecriture des pièces du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

En 2022 sera instaurée la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) que les élus de Caux Seine agglo ont voté le 21 septembre 2021. Une grande partie des habitants du territoire ne paie pas le service du ramassage des déchets. Ce sera le cas à partir du 1er janvier 2022. Le taux reste encore à fixer, mais à priori il sera autour des 7%. Elle est égale à la valeur locative brute de la taxe d'habitation, divisée par 2, puis multipliée par le taux qui sera mis en place. A titre d'exemple, sur une valeur locative brut de 4000 €, la taxe s'élèvera à 140 € ( $4000/2 \times 7\%$ ). Pour un propriétaire, il faut prendre la base de calcul du logement qui est déterminée par les services fiscaux et le multiplier par le taux.

2022 est une année électorale avec les élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et législatives (12 et 19 juin 2022). Pour les nouveaux résidents, j'attire votre attention sur le fait que les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 Mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les législatives. Les jeunes majeurs de 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales après avoir satisfait aux formalités du recensement citoyen.

Pour la deuxième année consécutive en raison de la crise sanitaire, nous avons dû nous résoudre à annuler la traditionnelle cérémonie des vœux et le goûter de la Galette des Rois.

Je vous adresse tous mes bons vœux pour une très belle année 2022 remplie de joie, de réussite, de bonheur avec, je l'espère, la fin des restrictions liées à cette pandémie.

Prenez bien soin de vous, restez très prudents, respectez les gestes barrières et protégez-vous.

Belle année 2022

Le Maire Chantal COURCOT

## Pose citernes

Pour cette fin d'année 2021 c'est l'aboutissement de l'amélioration de la défense incendie.

En effet, comme mentionné dans le précédent bulletin, les deux citernes de chacune 60m<sup>3</sup> ont pris place rue Neuve.

Un vœu : qu'elles ne soient pas trop souvent utilisées. Le coût total pour la pose des quatre poteaux Hydrants et des cuves s'élève à : 75846 euros TTC.



## Entretien de l'église

Divers travaux d'entretien courant ont été menés dans le courant de l'année. Priorité a été donnée à l'église avec notamment le passage d'une entreprise de maçonnerie et des « cordistes » pour une remise en état de la toiture du clocher



## École maternelle

Dans la cour des « maternelles » la clôture qui avait été endommagée par des bambins en mal de défoulement a été changée.

## Bientôt un nouvel atelier municipal

Le 8 Décembre le premier « coup de pelle » a été donné pour la construction de l'atelier municipal, cette construction donnera plus d'espace pour la mise à l'abri des différents véhicules et du matériel d'entretien.



## 6 Dans notre commune

### Illuminations de fin d'année

Afin de donner un peu de gaieté par ces temps de morosité le centre du village a comme chaque année revêtu ses habits de lumières et cela jusqu'à la première quinzaine de Janvier.



### Repas des aînés



C'est le dimanche 24 octobre que les aînés de la commune se sont retrouvés pour un moment festif. Après un contrôle du pass sanitaire toutes les personnes présentes ne cachaient pas le plaisir de se retrouver après une si longue absence. Le repas de l'année 2020 avait été supprimé pour la cause que vous connaissez tous.

Madame le Maire eu quelques mots pour l'assistance et leva le verre pour le plus grand plaisir de la centaine de convives.



Pendant ce temps en cuisine les maîtres-queues veillaient à la cuisson des plats. Les bénévoles du jour se mirent au travail afin de servir au mieux nos aînés. Comme il se doit nous avons félicité la doyenne et le doyen du jour et pris la photo souvenir. Les conversations allaient bon train et c'est vers 18h00 que les premières personnes quittèrent la salle après avoir, semble-t-il, passé un bon moment de retrouvailles.

### Dernière minute !



#### Bonne nouvelle !

Un poissonnier est présent sur le marché de Nointot depuis le jeudi 13 janvier 2022.

Nous comptons sur les Nointotais pour lui rendre visite régulièrement et ainsi préserver cet étalage, qui vient rejoindre ceux de la charcutière et du primeur.

<https://www.facebook.com/chezgege.poissonnerie>



## Au revoir Martine

Le jeudi 24 octobre 2021, Madame le Maire accueillait Madame Martine PAUMELLE pour fêter avec sa famille, ses collègues de l'école, les enseignants et des membres du conseil municipal, son départ à la retraite.

C'est un beau parcours pour elle qui, après avoir travaillé pour le compte de trois employeurs, est entrée au service de la Mairie en mai 2000 en tant qu'aide maternelle à l'école.

Madame le Maire a souligné sa passion pour les enfants. Elle aimait les cajoler, les rassurer, et leur apporter beaucoup de tendresse. Elle a également rappelé que Martine

PAUMELLE avait connu de nombreuses évolutions dans son parcours professionnel à l'école. Des changements qu'il fallait intégrer avec bonne humeur. Cependant, elle aimait bien travailler le samedi matin, elle voyait les parents des enfants, leur parlait de la vie de classe. Puis, avant de regagner son domicile, elle échangeait sur la semaine passée avec Madame le Maire.

Madame le Maire a conclu son discours en la remerciant pour toutes ces années passées à apporter sa collaboration à l'éducation des jeunes enfants, à la découverte du monde collectif, à l'enseignement des jeunes nointotais.

C'est verre en main tout en gardant les gestes barrières que les invités ont pu converser avec les proches et les amis de Martine.

## 11 novembre 2021 : Remise des médailles du travail

Traditionnellement, après la cérémonie au Monument aux Morts, Madame le Maire, accompagnée des membres du conseil municipal remet les médaillés du travail.

Cette année, huit médaillés étaient mis à l'honneur. Ces personnes ont été récompensées pour leur investissement durant 20, 30, 35 ou 40 ans d'activité au sein d'une ou plusieurs entreprises.

Cette manifestation a donné à Madame la Maire l'occasion de rappeler que la vie professionnelle n'est pas toujours un long fleuve tranquille et peut connaître des moments difficiles. Mais ce sont aussi, précise-t-elle, des années riches de rencontres et de satisfactions individuelles.

.Médaille d'Argent récompensant 20 ans d'activité :

Mme LEPICARD Emile

M. BARON Jérôme

M. COSSARD Fabien

ORIL INDUSTRIE - Bolbec

EXXON MOBIL CHEMICAL France - Nanterre

MANUTENTION TERMINAL NORD - Le Havre

Médaille Vermeil récompensant 30 ans d'activité :

M. PINGEON Stéphane

M. PROKOPOWICZ Dominique

ORIL INDUSTRIE - Bolbec

TOTAL RAFFINAGE France - Gonfreville l'Orcher

Médaille Or récompensant 35 ans d'activité :

Mme LAFRAIRE Christine

M. FERAY Jean-Luc

WORMS SERVICES MARITIMES - Le Havre

ESSO RAFFINAGE - Nanterre

Médaille Grand Or 40 ans d'activité :

Mme COURCOT Chantal

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT - Nanterre





## Dans notre commune

### Du côté du Centre communal d'action Sociale



### Places de piscine pour les ados

À l'occasion de Noël, le CCAS de Nointot a offert deux places de piscine aux adolescents mineurs de la commune (de la classe de 6ème à 17 ans révolus). Ces places sont remises sur demande des familles et sont utilisables dans toutes les piscines de Caux Seine Agglo.

### Noël des enfants

Le Mercredi 8 Décembre, les membres du CCAS conviaient les enfants scolarisés à Nointot à un après midi récréatif. Après avoir contrôlé les pass-sanitaires des accompagnants place était donnée à la magie de la chimie où tour à tour les apprentis sorciers du jour menaient leurs expériences devant un jeune public transporté. Les enfants ont découvert par quel principe étaient réalisés les cocktails, la neige et bien d'autres choses encore. Puis ce fut l'arrivée du père Noël qui avec sa hotte remplie de friandises attira à lui les enfants pour la distribution. C'est avec regret que l'équipe municipale et les bénévoles n'ont pu offrir le goûter, la situation sanitaire ne le permettant pas.



### Colis de Noël :

Les membres du CCAS et les conseillers municipaux ont fait la distribution de 134 colis accompagnés d'un bon d'achat de 5 Euros offert par Marché U Express Bolbec. Chacun s'est rendu au domicile des aînés et ont reçu un accueil fort chaleureux.

Le Goûter de Noël a été annulé en raison de la situation sanitaire. Le CCAS a offert à ceux qui étaient inscrits une fleur, des macarons et des chocolats.

## État Civil 2021

Mariage	date
Mme IDEMOUMOUN Aïcha et M. LECONTE Hugo	29 mai 2021
Mme LAINÉ Amandine et M. DROUIN Johnny	17 juillet 2021
Mme LIEGEOIS Morgane et M. CHAUVIERE Maxime	31 juillet 2021
Mme ORENGE Nadège et M. LEFRANÇOIS Franck	14 août 2021
Mme CÔTÉ Audrey et M. LHERNAULT Olivier	28 août 2021
Mme LELANDAIS Angéline et M. Cédric SCHWARTZ	25 septembre 2021
Mme CHICOT Isabelle et M. BARIL Pierre-Etienne	2 octobre 2021
Mme Mélanie LEVASSEUR et M. HATÉ Cyrille	27 novembre 2021

Naissance	Date
DURAND Elsa	2 janvier 2021
DONO Clémence	20 janvier 2021
FONTAINE Ambre	30 janvier 2021
BERTHELOT Emma	23 février 2021
DUMESNIL Martin	11 avril 2021
PONCELET Salomé	27 avril 2021
LARDI BEN ALI BEN AHMED Imran	31 mai 2021
MOIZAN Lucie	14 juin 2021
GENTIL Kyliann	15 juillet 2021
ARID Aïden	1 septembre 2021
CÔTÉ Alessio	7 septembre 2021
LECLERC Nyhna	17 septembre 2021
LEROY Enaël	7 octobre 2021
PLOUZENNEC Leïa	5 décembre 2021
GRASSO Emma	6 décembre 2021

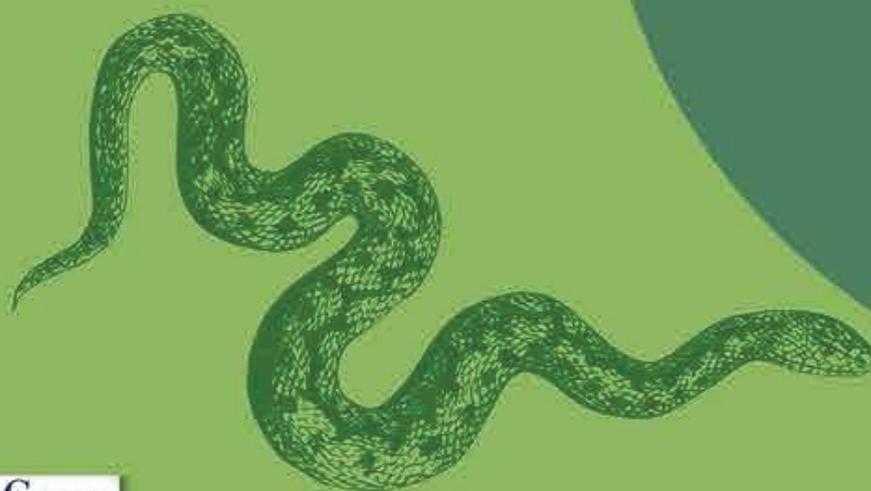
Décès	Date
Mme DEHAIS épouse LEBOURG Yvette	5 mai 2021
Mme POLET veuve HAIZE Nicole	6 mai 2021
M. CAUMONT Jean	23 mai 2021
M. LHOMMET François	24 juillet 2021
M. JOUSSE Daniel	26 juillet 2021
M. LEVILLAIN Jacques	13 août 2021
M. BRACHAIS Roland	2 novembre 2021
Mme LUCAS veuve LAMBERT Jeannine	11 décembre 2021

cette liste est non exhaustive conformément à la législation, seuls figurent les événements pour lesquels nous avons eu l'autorisation de diffusion par les intéressés ou leurs familles



# ATLAS de la BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC)

Caux Seine Agglo continue son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité. L'atlas qui sera réalisé sur 16 communes du territoire entre 2021 et 2023, permettra d'apporter une meilleure connaissance de la biodiversité locale et ainsi de mieux la prendre en compte.



Conseil municipal du 14 octobre 2021  
Compte rendu



Le jeudi 14 octobre 2021, à 18h45, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame COURCOT, le Maire.

**Etaient présents :**

Manuel HERRERO, Bernard BLONDEL, Christophe LANGELLIER, Anne-Claire BERTRANDIE, Frédéric LEMAITRE, Martine BESNIER, Nicolas PORET, Fabienne DELAUNAY, Dominique ROUSSELIN, Géraldine LEBLOND, Franck SPADACINI, Sophie MANDEVILLE.

**Etaient absents/excusés :**

Catherine BASILLE ayant donné pouvoir à Chantal COURCOT

**Désignation d'un secrétaire :**

Dominique ROUSSELIN

**Rappel de l'ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du 24 juin 2021

Fiscalité – Fixation du Taux de la Taxe d'aménagement 2022

Finances – subventions

Finances – facturation des frais scolaires 2020-2021 à Raffetot

Informatique – mutualisation avec les services de Caux Seine Agglo

Assurance statutaire – renouvellement de l'assurance groupe : mise en concurrence par le CDG76

Assemblée – démission de Madame Catherine SOUZEAU

Procédures publiques – enquête ARGAN

Marchés publics – construction de l'atelier municipal

QUESTION SUPPLEMENTAIRE Achat d'un bon cadeau

QUESTION SUPPLEMENTAIRE Convention pour la maintenance de la vidéosurveillance

Informations et questions diverses

**Approbation du procès-verbal du 24 juin 2021**

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation.

→ **Approuvé à l'unanimité**

**1. Fixation du Taux de la Taxe d'aménagement 2022**

Depuis le 1er janvier 2012, et par délibération en date du 18 novembre 2011, la taxe d'aménagement est mise en place sur la commune.

Son taux est, depuis sa création, fixé à 3%.

**Le conseil décide** de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 3% sur l'ensemble de la commune, avec exonération pour les abris de jardins soumis à déclaration préalable pour l'année 2022.

→ **Approuvé à l'unanimité**

**2. Subventions aux associations**

La délibération n°2021/15, a fixé le montant des subventions à verser aux associations, et notamment celle de 2 000€ au Club de Loisirs Nointotais. La Préfecture nous a alerté sur le caractère illégal de cette délibération. En effet, sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un membre du conseil intéressé à l'affaire. En l'espèce, Monsieur Nicolas PORET est à la fois secrétaire du Club de Loisirs Nointotais, et conseiller municipal.

Même si la Préfecture ne l'a pas relevé, il en est de même pour Monsieur Bernard BLONDEL et Monsieur Frédéric LEMAITRE qui sont à la fois membres du bureau d'associations et membres du Conseil Municipal.

Aussi, il est nécessaire d'annuler la délibération 2021/15, et de repocéder au vote, sans que les membres du conseil intéressés y prennent part.

M. BLONDEL, M. LEMAITRE et M. PORET ne prennent pas part au vote.

Il est proposé de verser les subventions 2021 aux associations comme suit :

<b>Associations</b>	<b>Proposition subvention 2021</b>
CCAS	<b>4 500.00 €</b>
ANDEL	<b>0 €</b>
Anciens combattants Nointotais	<b>300.00 €</b>
Banque Alimentaire	<b>250.00 €</b>
BMX Bolbec Nointot	<b>700.00 €</b>
Club de Loisirs Nointotais	<b>2 000.00 €</b>
Club Activité Détente	<b>1 500.00 €</b>
Club de l'amitié	<b>300.00 €</b>
Coopérative scolaire	<b>800.00 €</b>
Danse Club Nointot	<b>300.00 €</b>
JSN	<b>1 000.00 €</b>
Les petits pieds - Bolbec	<b>150.00 €</b>
Mômes en fête	<b>0 €</b>
Nointot Judo	<b>1 800.00 €</b>
Restos du Cœur	<b>250.00 €</b>
Vélo Club Nointot	<b>400.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 250.00 €</b>

**Le conseil décide** d'approuver le montant des subventions versées sur 2021

→ **Approuvé à l'unanimité**

### **3. Facturation des frais scolaires 2020-2021 à Raffetot**

Madame Le Maire rappelle le dispositif mis en place dans le cadre de la convention signée avec la commune de Raffetot pour la facturation des dépenses scolaires et périscolaires des élèves Raffetotais.

Le calcul du coût d'un élève pour l'année scolaire 2020-2021 a été réalisé de manière à pouvoir arrêter le montant à facturer.

La proposition de facturation est basée sur les coûts réels supportés par la Commune de Nointot, et s'établit comme suit :

<b>ECOLE - DEPENSES</b>	
Eau	3 522
Electricité	6 384
Fuel - Gaz (sans le logement à partir de 2016)	2 267

Alimentation	29
Fournitures d'entretien	10 734
Fournitures de petit équipement	-
Vêtements de travail	2 425
Fournitures administratives	255
Livres, disques, cassettes	509
Fournitures scolaires	6 849
Autres matières et fournitures	2 470
Locations mobilières	792
Entretien bâtiment	5 789
Entretien autres biens	574
Maintenance	6 983
Assurance	1 407
Fêtes et cérémonies	-
Tél - Internet	1 615
Redevance pour service rendu (OM et intervenant sport)	2 629
Personnel (salaires et charges)	109 551
<b>Total dépenses école</b>	<b>164 786 €</b>

ECOLE - RECETTES	
IJ	2 404
Remboursement salaire contrat aidé	7 830
FCTVA	388
Eau : plus de rbst à compter de 2019 (compteur indiv)	-
Remboursement assurance et divers	-
<b>Total recettes écoles</b>	<b>10 622 €</b>

Total dépenses - recettes	154 163
Nombre d'enfants	199
<b>Coût par enfant</b>	<b>775 €</b>

Nombre d'élèves Raffetot	52
<b>Total Raffetot</b>	<b>40 300 €</b>

**Le conseil décide** d'approuver les montants et d'autoriser Madame le Maire à facturer et émettre un titre de 40 300 € (contre 44 400 € l'an passé pour 50 élèves) à la commune de Raffetot au titre de l'année scolaire 2020-2021

→ **Approuvé à l'unanimité**

#### 4. Mutualisation avec le service informatique de Caux Seine Agglo

En août 2020, nous avons sollicité Caux Seine Agglo pour intégrer leur service commun informatique. Ceci permettra à la commune de pouvoir bénéficier de l'expertise des techniciens de CSA sur des problématiques ponctuelles, et d'être facturée « au réel » des heures y étant consacrées.

**Le conseil décide** d'acter l'intégration de la commune au service commun informatique de Caux Seine Agglo et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

→ **Approuvé à l'unanimité**

## 5. Renouvellement de l'assurance statutaire : mise en concurrence par le CDG76

La commune a actuellement, via le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine Maritime (CDG76), un contrat « groupe » d'assurances statutaires afin de la protéger contre les risques financiers qui surviennent en cas d'accidents, de maladies, d'incapacité de travail, d'invalidité, voire de décès de leurs agents. (En l'absence d'assurances, le coût pour une collectivité ou un établissement public peut atteindre jusqu'à 50 000€ pour un agent se retrouvant en longue maladie (source : SOFAXIS – 2019)).

Ce contrat arrivera à échéance au 31 décembre 2022. Le Centre de gestion va prochainement procéder à une mise en concurrence visant au renouvellement de celui-ci.

Il sera toujours possible, à l'issue de la mise en concurrence, de souscrire ou non au contrat proposé.

### Le conseil décide :

1.d'adopter le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la Commune de Nointot des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

-Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès

-Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

-Durée fixée à 4 ans à compter du 1er janvier 2023.

-Contrats gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), la commune de Nointot demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

2.de noter que, les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

3.d'autoriser Madame de Maire à signer les contrats en résultant.

➔ **Approuvé à l'unanimité**

## 6. Démission de Madame Catherine SOUZEAU, 2<sup>e</sup> adjointe

Par courrier en date du 4 août 2021, le Préfet de Seine-Maritime nous a confirmé avoir reçu la démission de Madame Catherine SOUZEAU, 2<sup>e</sup> adjointe.

En conséquence, il est nécessaire de faire savoir à ses services si le conseil municipal :

- Procède à l'élection d'un nouvel adjoint
- Fait monter en rang les adjoints du tableau

**Le conseil décide :** de faire monter en rang M. Bernard BLONDEL, qui passe ainsi de 3<sup>e</sup> à 2<sup>e</sup> adjoint

➔ **Approuvé à l'unanimité**

## 7. Procédures publiques – enquête ARGAN

Nous avons reçu en mairie un dossier à mettre à disposition du public concernant la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la S.A ARGAN en vue de l'exploitation d'un entrepôt de stockage de produits combustibles sur la commune de Bolbec, rue Maurice Allais - Parc d'activités de Bolbec - Saint Jean.

ARGAN est le développeur et investisseur de ce projet, le porteur des autorisations administratives (PC, ICPE) et le futur acquéreur du terrain. ARGAN va construire ce bâtiment et le louer ensuite à son client utilisateur final.

Le locataire DIDACTIC a été identifié pour ce bâtiment. Cette entreprise locale est un fabricant de dispositifs médicaux à usage unique à destination des professionnels de santé disposant actuellement d'un bâtiment de 10 000 m<sup>2</sup> dans laquelle il est à l'étroit à ce jour.

L'objectif de ce projet est donc de lui permettre de déménager l'ensemble de ses activités dans de nouveaux locaux.

La gamme des marchandises stockées est ciblée sur le matériel médical à destination des professionnels de santé (gants de protection, soins de la bouche, accessoires de perfusion, lame et bistouri, perfuseur, ...).

Des liquides inflammables (gel hydroalcoolique) pourront être stockés sur le site au sein d'une zone spécifique. Ils seront stockés dans des conditions de sécurité appropriées.

Les quantités de gel hydroalcoolique susceptibles d'être stockées sur le site étant inférieures à 50 tonnes, la cellule ne répondra donc pas aux caractéristiques d'une cellule « liquides inflammables » ou « liquides combustibles ».

Il appartient au conseil municipal de donner un avis sur la demande.

**Le conseil décide :** de donner un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la S.A ARGAN

→ **Approuvé à l'unanimité**

## 8. Attribution du marché pour la construction de l'atelier municipal

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres dont la clôture était le 24 septembre à 12h00, 22 offres ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 29 septembre 2021, puis d'une analyse des offres par le cabinet Basics Architecture, chargé d'une mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (50 %), la valeur technique (30 %), délais (20 %).

Au regard du tableau d'analyse des offres, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 – VRD : Bellet pour 26 519.00 € HT (31 822.80 € TTC)
- Lot 2 – Gros œuvre : Bellet pour 38 272.50 € HT (45 927.00 € TTC)
- Lot 3 – Charpente : Bomatec pour 29 267.55 € HT (35 121.06 € TTC)
- Lot 4 – Couverture : Morin Ferec pour 17 813.59 € HT (21 376.31 € TTC)
- Lot 5 – Menuiseries ext. : Anger pour 10 242.78 € HT (12 291.34 € TTC)
- Lot 6 – Menuiseries int. : BP Agencement pour 8 387.17 € HT (10 064.60 € TTC)
- Lot 7 – Electricité : OTE pour 8 556.24 € HT (10 267.49 € TTC)
- Lot 8 – Plomberie : Rimbart pour 6 311.00 € HT (7 573.20 € TTC)
- Lot 9 – Carrelage/peinture : Lamy Lecomte pour 6 367.33 € HT (7 640.80 € TTC)

**Le conseil décide :**

1. d'attribuer les lots comme précédemment énoncé,
2. d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

→ **Approuvé à l'unanimité**

Monsieur Christophe LANGELLIER propose que les critères « sécurité » et « environnement » soient pris en compte dans les prochaines consultations.

## 9. Achat d'un bon cadeau

Suite au départ à la retraite d'un agent communal au 01.11.2021, Madame le Maire propose de lui offrir un bon d'achat d'une valeur de 250 €.

**Le conseil décide :** d'autoriser Madame le Maire à acheter et offrir un bon cadeau FNAC d'une valeur de 250€ à l'agent communal qui part en retraite.

→ **Approuvé à l'unanimité**

## 10. Convention pour la maintenance des caméras de vidéosurveillance

Cavas propose à la commune un contrat de maintenance pour les caméras de vidéosurveillance.

Le prix forfaitaire annuel est fixé à 949.42 € HT pour la maintenance préventive.

**Le conseil décide :** d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec CAVAS pour la maintenance des caméras de vidéosurveillance, et tous les documents afférents à cette affaire.

→ **Approuvé à l'unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES

✓ Pour rappel, suite à la délibération 2018-28 un intervenant sport se rend à l'école toutes les semaines pour les CP et CE1, aux frais de la Commune (1 417,50 € en 2020. La prise en charge des CE2, CM1 et CM2 est assurée par Caux Seine Agglo). La convention vient d'être renouvelée.

✓ La commune est desservie tous les jours par des navettes Nointot-Bolbec-Bréauté gare ; et tous les lundis par une navette Nointot-Bolbec (jour de marché). Les horaires sont affichés en mairie et disponibles sur le site internet de la commune.

Il est évoqué l'idée d'installer un panneau numérique dans la commune afin de pouvoir partager facilement ce genre d'information.

✓ Le repas des anciens aura lieu le samedi 24 octobre 2021 à la salle polyvalente.

✓ Un manque de pression d'eau est récurrent sur certains secteurs de la commune. En effet, certains sont alimentés par le réservoir de Lintot, à la place du réservoir de Rouville du fait de l'arrêt du forage pour cause de turbidité excessive. Caux Seine agglo mène actuellement une étude dans l'objectif de mettre en place un surpresseur au réservoir de Lintot. Ce projet permettra de répondre aux problèmes de pression rencontrés quand le captage d'Angerville Bailleul est à l'arrêt.

Idéalement, les services de Caux Seine agglo souhaitent pouvoir engager une consultation pour les travaux au mois d'octobre 2021, afin de retenir une entreprise fin d'année 2021 ou début d'année 2022.

Les travaux pourraient ainsi être engagés au premier trimestre 2022, sous réserve du planning de l'entreprise retenue.

✓ Madame le Maire fait part des remerciements des familles LHOMMET, MEURICE et JOUSSE suite au décès de leurs proches.

✓ Madame le Maire et l'ensemble du conseil remercient chaleureusement M. CHAPELLE pour réparation du barbecue et M. TASSERIE pour l'installation d'un défibrillateur rue Neuve.

✓ Les travaux de l'église ont été réalisés en septembre. L'entreprise BL Maçonnerie a fait un excellent travail.

✓ Les travaux de revêtement de voirie ont été faits par Caux Seine Agglo à la Houssaye. Ils ont été réalisés avec soin.

✓ En plus de Kamel, le primeur, le marché hebdomadaire compte maintenant une charcutière. De plus, un étalage de produits issus du lait d'ânesse est parfois là, ainsi qu'une couturière. Madame le Maire est actuellement en contact avec un poissonnier.

✓ De nombreux administrés nous demandent des miroirs à leur sortie de propriété. La réglementation impose que l'installation d'un miroir est autorisée :

- dans les zones jusqu'à 50 Kms/h

- aux frais de la commune ou du particulier, mais toujours avec l'accord de la commune au préalable

- sous réserve d'avoir l'autorisation écrite du propriétaire du support sur lequel il est projeté d'installer le miroir, ou le propriétaire de la parcelle en cas d'installation d'un poteau

Il faut tout de même accepter ces installations avec parcimonie, au risque de voir des miroirs à chaque coin de rue. L'idéal serait de se rendre sur place, au cas par cas, et d'essayer d'identifier d'autres solutions à apporter avant d'envisager la pose d'un miroir. Les gardes champêtres seraient à priori d'accord pour accompagner les élus dans cette démarche.

Géraldine LEBLOND signale à nouveau qu'il y a vraiment une mauvaise visibilité en bas de la côte du Galet, notamment le matin quand le car est stationné en attendant de commencer sa tournée.

✓ Une commission travaux a été réalisée fin septembre.

✓ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : lors du conseil communautaire du mardi 21 septembre 2021, les élus de Caux Seine agglo ont voté pour l'instauration d'une TEOM. Une grande partie des habitants du territoire ne paient pas pour ce service. Ce sera le cas à partir du 1er janvier 2022. Le taux reste encore à fixer, mais à priori il sera autour des 7%.

✓ Le bilan de la fête du sport organisée à Nointot le dimanche 12 septembre 2021 est plutôt négatif, voire catastrophique. Le monde associatif est très déçu, très peu de nouvelles inscriptions ont été enregistrées. Christophe LANGELLIER remarque que le contexte sanitaire n'était pas favorable. Nicolas PORET précise que la vie associative a besoin d'être relancée et que, même si cette manifestation ne fonctionne pas très bien de manière générale, il est nécessaire de mettre des choses en place, malgré le contexte sanitaire. Il précise qu'en moyenne, les clubs enregistrent une baisse de 38 % des adhésions. Manuel HERRERO indique que les fêtes du sport ont été peu fréquentées également dans les autres communes.

✓ Bernard BLONDEL souhaite aborder la question du devenir de la maison située 9 rue de l'école. Madame le Maire rappelle que le projet initial était la mise en location de la maison. Seulement, de nombreux travaux de réhabilitation sont à réaliser pour ce projet. Au regard de l'effectif sans cesse en hausse à l'école, il est finalement envisagé de faire la garderie à cet endroit. L'architecte nous fera une esquisse de projet.

La séance est levée à 20h20.

Le Maire,

C. COURCOT

## Qu'allons nous étudier ?



**Amphibiens**  
(Grenouilles, crapauds, tritons, salamandres)



**Mares**



**Invertébrés**  
(Insectes)



**Chiroptères**  
(Chauve-souris)



**Flores et végétations**



**Avifaune**  
(oiseaux)

La biodiversité est un ensemble de milieux naturels ainsi qu'une diversité d'espèces dont l'Homme fait partie intégrante. Chaque espèce a sa place et un rôle à jouer. Cette biodiversité est indispensable et nous rend de nombreux services au quotidien (nourriture, ressource et matière première, ...).

## Comment puis-je participer ?



### En observant :

Ce que vous avez dans votre jardin et autour de vous



### En participant :

Aux événements, aux actions de sensibilisation et aux programmes de participation citoyenne prochainement mis en place par Caux Seine Agglo



### En préservant :

La biodiversité qui vous entoure

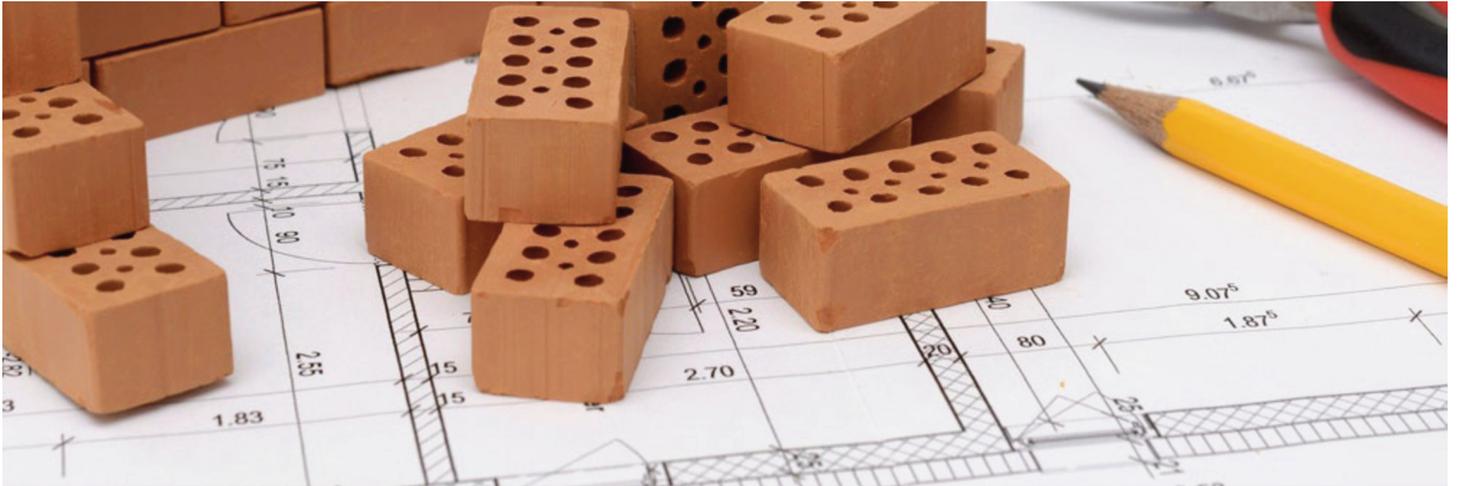
### Périmètre d'études :



Bolbec,  
Gruchet-le-Valasse,  
La Frenaye,  
Lanquetot,  
Lillebonne,  
Mélamare,  
Mirville,  
Nointot,  
Petiville,  
Port-Jérôme-sur-Seine,  
Saint-Antoine-la-Forêt,  
Saint-Eustache-la-Forêt,  
Saint-Jean-de-Folleville,  
Saint-Jean-de-la-Neuville,  
Saint-Nicolas-de-la-Taille,  
Tancarville.

Vous pouvez poser toutes vos questions concernant l'atlas de la biodiversité communale à l'adresse mail ci-dessous

# 12 Info Intercommunale



## Les permis de construire peuvent être déposés en ligne

**À compter du 1er janvier 2022, vous pourrez faire vos demandes de permis de construire ou de toute autre autorisation d'urbanisme, directement sur internet. Pour plus de simplicité et moins de déplacements !**

Caux Seine agglo ouvre à la date du 1er janvier 2022 une plateforme de dépôt et de suivi des dossiers d'urbanisme appelée Guichet Numérique des Autorisations d'urbanisme. Ce guichet unique créé pour le compte des communes, permet à tout un chacun de faire ses demandes en ligne d'autorisation d'urbanisme : permis de construire ou de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables pour maison individuelle, certificats d'urbanisme opérationnels ou encore déclarations d'intention d'aliéner pourront être enregistrées 24h sur 24.

« Cette nouvelle organisation répond à la loi de simplification des relations entre l'administration et les citoyens, permettant de saisir toutes les administrations par voie électronique », rappelle le service urbanisme de Caux Seine agglo. Cette possibilité de dématérialisation des données n'exclut pas le dépôt sous format papier. « Il reste toujours possible et il est même encore obligatoire pour certains dossiers d'autorisations portant sur les ERP (Établissements recevant du Public). »

L'accès à ce guichet numérique offre de nombreux avantages à l'utilisateur ! La plateforme est accessible en effet 24h sur 24 et permet un suivi en temps réel de sa démarche.

### Des avantages multiples

L'enregistrement de la demande d'autorisation est sécurisé : l'utilisateur crée au préalable un compte personnel et toutes ses informations sont protégées puisque le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) est soumis à la loi de protection des données.

Cette dématérialisation offre une solution plus économique aux déposataires des demandes : il n'y a plus de frais d'envoi de dossiers. Ni de déplacements multiples auprès des services. Elle se veut plus écologique aussi puisque l'utilisateur n'est plus dans le besoin de faire des impressions multiples de ses documents. Un archivage numérique de l'ensemble des demandes déposées est également effectué.

Que vous soyez particuliers ou professionnels, le GNAU s'ouvre à vous ! Il suffit de se connecter à compter du 1er janvier 2022 sur le site dédié dont l'adresse vous sera communiquée courant janvier.

## Comment ça marche ?

Après vous être connectés sur la plateforme, il sera demandé de vous identifier soit avec un identifiant que vous créez pour le suivi de toutes vos autorisations d'urbanisme, soit avec votre identifiant France Connect (numéro fiscal, numéro Ameli...).

## Enregistrement de votre demande

- 1 – Choisissez bien votre commune parmi la liste des 50 communes de Caux Seine agglo
- 2 - Vous devrez saisir le formulaire Cerfa : joindre impérativement les pièces nécessaires suivant le projet envisagé (plan de situation, plan masse, photographies, etc.) - sous le format demandé

Le logiciel peut vous informer d'éléments bloquants, incohérents ou insuffisamment documentés.

Dépôt : Dès l'enregistrement de votre dossier sur le GNAU, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE).

Votre commune sera informée du dépôt de votre dossier et vous délivrera sous dix jours ouvrés un numéro de dossier communiqué via l'envoi d'un Accusé de Réception Electronique (ARE).

La date de dépôt de votre dossier faisant foi pour le délai d'instruction sera celle de l'Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE).

Chaque demande pourra être suivie dans la rubrique « Suivi de mes autorisations d'urbanisme » de la page d'accueil du GNAU. Vous serez ainsi alerté en temps réel de l'évolution de votre demande.

## Sécurité et hygiène publiques : Règles concernant la gestion des bacs à déchets



En juin 2016, sur décision du Conseil municipal, Madame le Maire avait pris un arrêté visant à rappeler certaines règles concernant la salubrité, la sécurité et l'hygiène publiques.

Dans cet arrêté, il est rappelé notamment :

- Ce que doivent contenir les bacs mis à disposition des usagers,
- Les emplacements de ces bacs pour le ramassage (trottoirs, bord de la chaussée),

- Ainsi que les horaires de dépôts sur le domaine public.

À noter que, en dehors de ces horaires, **la responsabilité civile de chacun** est engagée en cas d'accident occasionné par un bac à déchets.

**Les bacs doivent être déposés sur le domaine public après 18 heures la veille du ramassage et rentrés avant 20 heures après le passage des camions.**

# 14 Du côté des associations



## Activité - Détente



### Randonnée au fil de l'eau

Enfin, c'est ce simple mot qui courait sur toutes les lèvres en ce matin du 16 septembre. Oui, enfin le groupe Activité Détente se retrouvait réuni après une longue et difficile période.

Nous étions 45 en cette journée des retrouvailles rassemblés devant le car Périer qui allait nous emmener vers la Suisse normande.



C'est sur le lac de Rabodanges que nous attendait notre bateau, le Val d'Orne, aménagé en restaurant pour nous offrir un excellent repas tout en profitant d'un décor enchanteur. En effet ce lac artificiel est ancré dans un cadre sauvage bordé de forêts et de rochers. Il s'étend sur 5 communes sur près de 95 hectares. Sa longueur est de 6 kilomètres pour une largeur d'environ 250 mètres, sa profondeur maximale atteint les 18 mètres. Ce lac, outre les promenades en bateau, les croisières repas offre aux visiteurs la possibilité de faire du ski-nautique, du kayak, du canoë, du paddle, de la pêche ou simplement une balade le long de ses berges.

Créé en 1960 par EDF ce lac a vu la construction d'un barrage de 160 mètres de long sur 17 mètres

de hauteur, il alimente une centrale hydro-électrique qui fournit en électricité 10 000 foyers. Notre sympathique capitaine suppléé dans sa tâche par son chien, bienveillant complice de ses facéties, a su aussi nous sensibiliser à la faune composée surtout de canards, de grèbes, d'hérons cendrés, de foulques sans compter quelques ragondins mais aussi à la flore où se côtoient sceaux-de-Salomon, mélittes à feuilles de mélisse et autres nombrils de Venus...

Nous regagnons le plancher des vaches avec le sentiment d'avoir passé un agréable moment.

Guillaume, notre chauffeur, prit alors la direction de Clécy où nous allons découvrir un autre lieu magique : le monde miniature du Chemin de Fer. Nous plongeons alors dans l'infiniment petit et embarquons dans une aventure unique en Normandie.



C'est en 1969 qu'Yves CRUÉ passionné de chemin de fer démarre son projet avec une maquette de 25 m<sup>2</sup>. En 1986, avec son fils Emmanuel ils décident d'agrandir et c'est maintenant 310 m<sup>2</sup> qui s'étalent devant nous avec 270 locomotives, 450 wagons, plus de 600 mètres de voies ferrées, 650 bâtiments,

## Activité - Détente

10 000 arbres plus de 2000 personnages, plus de 3000 points lumineux, 12 kilomètres de câbles électriques... Nous sommes fascinés par ce souci du détail, tout y est, le train bien-sûr avec ses gares mais aussi le stade de foot, la patinoire, la caserne des pompiers, l'usine, la maison qui brûle, la station de ski... et quand la nuit arrive c'est encore plus envoûtant.

Nous terminerons cette journée par une visite des

anciens fours à chaux, une promenade en petit train et aussi en dégustant une crêpe avec le traditionnel verre de cidre, Normandie oblige !

Nous retrouvons Nointot avec ce sentiment de quiétude, de sérénité de plaisir non dissimulé d'avoir de nouveau passé ensemble un agréable moment.

La secrétaire : Marinette Saunier

### Club de Loisirs Nointotais

#### **Tennis :**

Afin de pouvoir profiter du court dès l'arrivée des beaux jours n'hésitez pas à prendre ou à renouveler votre abonnement dès maintenant.

Ce dernier est possible dès Septembre chaque année, mais il n'est jamais trop tard ! Pour rappel la cotisation annuelle est subventionnée par la mairie pour les Nointotais et est de 25 euros pour les extérieurs. Il est possible de jouer en famille ou entre amis mais également de s'inviter entre abonnés via le site internet.

N'hésitez à contacter la mairie ou Mr PORET Nicolas au 06 09 11 48 41.

#### **Zumba :**

La ZUMBA a connu une année difficile mais est désormais repartie !

Justine vous attends désormais chaque lundi à partir de 18h00 à la salle polyvalente de Nointot.

Sport, bonne humeur et convivialité sont au programme alors n'hésitez pas à nous rejoindre !

Une page Facebook est disponible pour la Zumba, CLN ( Club Des Loisirs Nointotais )

N'hésitez pas à contacter Mme PORET au 06 89 35 76 83 pour tous renseignements.

#### **Gymnastique :**

Maintenant que les fêtes sont terminées, venez vous faire plaisir avec la gymnastique tous les jeudi de 18 heures à 19 heures..

Pour tous renseignements, Mme REQUIER au 02 35 38 45 14

#### **Tennis de table :**

La section se porte bien avec le même nombre d'adhérents entre les départs et arrivées. 2 équipes en D3 ont été engagées, une le mardi et l'autre le vendredi.

Venez essayer ce sport en détente et loisirs tous les mardis de 18 h 30 à 20 h 30.

Pour tous renseignements Mr LEFEBVRE au 06-07 22 45 18

#### **Manifestations à venir :**

Le concours de manille et de tarot prévu le 6 février sera reportée dans l'année.

Notre loto annuel aura lieu le samedi 2 avril.

Le CLN vous souhaite une bonne et heureuse année 2022

# 16 Du côté des associations

## I ♥ Plus qu'un club !



La saison a repris en douceur tout d'abord pour tout le monde mais avec beaucoup d'envie. En douceur et progressivité chez les adultes après presque 1 an de pause, mais le sourire et l'envie étaient bien là. Les objectifs aussi.

En juin dernier, une session pour les mineurs, qui se sentaient prêts, a été ouverte afin de présenter la partie technique pour l'obtention de la ceinture noire et Théo DAVOULT, après 2 reports dus aux conséquences du Covid, a triomphalement réussi son kata et sa partie technique.

Dès la rentrée, en octobre plus précisément, les ceintures marrons ont repris les chemins des tatamis de compétition et Théo a marqué ses premiers points pour la ceinture noire, Stanislas COURCHAI les premiers points du 2<sup>ème</sup> dan et Vincent AUBIN, résident de l'IMS, a obtenu son kata et 30 points sur 100 aux combats.

Louiza BUNEL a elle, enfin pu marquer ses derniers points pour le précieux Graal. Elle est exactement à un combat de la ceinture noire et, peut donc espérer devenir notre 22<sup>ème</sup> ceinture noire pour 2022.

La relève est assurée car nos minimes et benjamins ont arpenté les différents dojos de Goderville, Turretot, la Feuillie, Barentin, St Jacques sur Darnétal et obtenu des résultats prometteurs.

À noter, la victoire de Jade DAVOULT en minime au tournoi départemental et le tir groupé de nos jeunes 6-11 ans à Goderville avec 6 premières places sur 12 combats inscrits.



Mais, il n'y a pas que la compétition, il y a aussi la joie de pratiquer et progresser.



Ainsi, au cours des 5-7 ans, on apprend équilibre, confiance en soi, contrôle de ses émotions et à progresser avec le sourire. Des futurs "Ninjas" comme

diraient certains petits.

Le cours adultes, quant à lui, est heureux d'accueillir des adultes ceintures blanches qui cette saison ont souhaité franchir le pas et tenter l'aventure JUDO. BIENVENUE

Venez nombreux la porte est ouverte et les essais gratuits et possibles. Le judo s'adresse à tous et toutes à partir de 5 ans.

### RENSEIGNEMENTS

FACEBOOK – INSTAGRAM- SITE INTERNET ou par mail  
nointot.judo@free.fr – 06 22 11 79 56

N'hésitez pas à franchir la porte, à nous contacter par mail, la reprise en septembre sera accompagnée par de nombreuses mesures d'aides de l'état et de la fédération. Mais, le club est déjà adhérent des chèques vacances ANCV, Comités d'entreprise, pass'sport 76, pass région ATOUTS NORMANDIE pour les lycéens et étudiants.

Anciens judokas ADOS, Adultes c'est le moment de reprendre, de ne plus hésiter ou au moins d'essayer.



### YOGA DU RIRE

La section continue JEUDI SOIR 19H30 20H30 dojo de Nointot  
RENSEIGNEMENTS : beatriceyogadurire@gmail.com 06.79.57.21.98

## BMX et Polo Vélo : 2021, une année exceptionnelle pour Bolbec-Nointot

Amputé de 6 mois de compétitions en raison de la crise sanitaire, le BMX local a cependant réalisé une saison sans faute et qui restera comme la meilleure saison de l'histoire du club.

Tout d'abord, malgré la crise sanitaire, le nombre de licences est passé de 127 en 2020 à 177 en 2021, le club devenant le plus grand club cycliste du département (VTT, BMX et cyclisme sur route) et le 2ème plus grand club normand.

En 2021 le palmarès nous laisse sans voix :

- ⇒ 6 sélectionnés au championnat du Monde BMX, championnat malheureusement annulé au dernier moment (M. LEGER, M. HAUCHARD, M. CASANOVA, V. BARBATTE, G. HUSER, E. DELAMARE)
- ⇒ Une 17<sup>ème</sup> place au championnat d'Europe BMX avec Gabin HUSER
- ⇒ Une 6<sup>ème</sup> place à la Coupe d'Europe de Polo Vélo
- ⇒ Une 5<sup>ème</sup> place au championnat de France de Polo Vélo
- ⇒ L'équipe de Division Nationale 2 BMX se classe 8<sup>ème</sup> du championnat de France
- ⇒ Championnat de France BMX : Morgane LEGER 5<sup>ème</sup>  
Gabin HUSER 8<sup>ème</sup>  
Mickael CASANOVA 8<sup>ème</sup>
- ⇒ 4 titres en Coupe de Normandie
- ⇒ 9 titres de champions de Normandie (Club le plus titré en 2021) : Laëti DUBOIS, Mael HAUCHARD, Morgane LEGER, Mickael CASANOVA (x2), Nolhan CAZALET, Gabin HUSER, V. BARBATTE, Kevin DEBRAY
- ⇒ 6 titres de champions départementaux : Daho GUEVILLE, Alex BERTOIS, Laëti DUBOIS, Tristan WENGER, Corentin LEGER, Mael HAUCHARD
- ⇒ Antonin LEGER est reçu major de promotion à la formation Arbitre National BMX
- ⇒ Antonin LEGER et Jérôme DUBOIS sont reçus à la formation Arbitre régional de Polo Vélo
- ⇒ 4 licenciés sont reçus à la formation théorique d'éducateurs fédéraux BMX. Ils devront désormais valider la formation pratique qui se déroulera au sein du club.
- ⇒ Le club a accueilli 6 stages BMX de niveau national et international



En 2021, le club a accueilli le championnat de France de Polo Vélo, et a acquis un véhicule 9 places.

Pour 2022, le club accueillera les 17 et 18 septembre 2022, le challenge Européen de Polo Vélo. Un week end à ne pas manquer. Le 15 mai nous accueillerons la 4ème manche de la Coupe de Normandie BMX avec près de 400 compétiteurs.

Vous avez envie de découvrir le Polo Vélo ? un seul numéro : 06.17.68.26.65

Vous souhaitez découvrir le BMX : 06.07.51.33.53  
Bonne année à tous les lecteurs, nointotais ou autres



## AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR



### Le comité AFM de Nointot mobilisé pour le Téléthon



Cette année, malgré les contraintes sanitaires, les membres du comité AFM Téléthon de NOINTOT ont de nouveau mobilisé leur énergie pour mener différentes actions en vue de récolter des fonds pour l'AFM Téléthon.

Après les repas Cabaret qui se sont déroulés les 30 et 31 octobre et permis de récolter plus de 9 000 € ils ont poursuivi cette mobilisation en procédant sur la place de la Mairie à la vente de décorations de Noël qu'ils ont réalisés eux-même et une vente de brioches en se présentant au domicile de chaque Nointotais

Enfin, pour clore le programme des manifestations, une soirée Gipsy animée par le groupe Alma Gitano a enflammé toute la salle durant une bonne partie de la nuit. Ces différentes manifestations ont permis de récolter 21 760 € qui ont été remis à l'AFM.

Les bénévoles de Nointot tiennent à remercier les personnes qui ont participé à ces différentes actions mais également les élus de la commune pour la mise à disposition de la salle et moyens matériels pour l'organisation. Ils espèrent que l'année 2022 sera plus favorable pour mener les différentes manifestations.





Il faisait jour encore  
Quand l'arbre rouge et or  
venait de déposer  
Debout ses pieds  
Sa robe de velours  
De vermeil irisé  
Feuilles de feu, de sang  
Dans le soir frémissant

Et c'est alors  
Qu'il est venu  
Comme tombant des nues  
Le Prince éblouissant  
Dans le déclin du jour  
Et la jeune épousée  
Nue  
Sous les étoiles  
La lune pâle  
S'est offerte à l'amour

Bénédictine Mounica

## PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)

### Définir le projet de territoire intercommunal pour 2030

en révisant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et en élaborant le Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi)



Caux Seine agglo a prescrit à mi-parcours la révision de son SCoT 2010-2030 en vigueur afin d'intégrer une partie de la communauté de communes de Cœur de Caux qui a rejoint le territoire communautaire depuis 2017, d'actualiser le projet de territoire défini par les élus, tout en prenant en compte les évolutions récentes des textes de loi.

A travers l'élaboration de son PLUi, Caux Seine agglo souhaite formaliser plus précisément les projets d'urbanisation du territoire en donnant un aperçu de ce que sera son développement à l'horizon 2030. Première pièce du PLUi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), constitue la feuille de route des élus locaux et exprimera les projets du territoire. Il devrait être finalisé à la fin de l'année 2021.

Le durcissement des objectifs nationaux de limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers impose à Caux Seine agglo de redéfinir la constructibilité de chaque parcelle. Le PLUi se doit également d'être cohérent avec le nouveau projet de territoire et de redéfinir les règles de construction pour assurer une cohérence d'ensemble à l'échelle du territoire lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Par conséquent, des terrains actuellement constructibles dans les documents d'urbanisme communaux en vigueur pourront être rendus inconstructibles dans le PLUi et à l'inverse, des terrains actuellement inconstructibles pourront être ouverts à l'urbanisation. L'année 2022 sera consacrée à l'écriture de l'ensemble de ces règles et celles-ci devraient s'appliquer pour l'ensemble du territoire en fin d'année 2023.

Pour rester informé sur l'actualité de la procédure rendez-vous sur le site [cauxseine.fr](http://cauxseine.fr) rubrique Habitat/Urbanisme.

Tous les documents consultables par le public y seront mis en ligne au fur et à mesure de leur avancement. Le PADD sera mis en ligne courant octobre 2021 et des réunions publiques seront organisées pour présenter le PADD débattu par les élus.

#### Vous pouvez vous exprimer sur le projet de territoire :

**Par courrier :** adressé en mairie ou au siège de Caux Seine agglo à l'adresse suivante :

**Caux Seine agglo**

Concertation SCoT - PLUi

Maison de l'intercommunalité

Allée du Catillon – BP 20 062

76170 LILLEBONNE

**Par mail :** [concertation.plui@cauxseine.fr](mailto:concertation.plui@cauxseine.fr) et/ou [concertation.scot@cauxseine.fr](mailto:concertation.scot@cauxseine.fr)

**Par écrit :** dans les registres prévus à cet effet en mairie et au siège de Caux Seine agglo